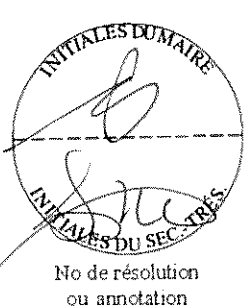


Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvère



No de résolution  
ou annotation

MARS

**LE 05 MARS 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 05 mars 2018, au 837, 8<sup>e</sup> Rang à Saint-Sylvère, à 20 h.

Sont présents les conseillères et les conseillers suivants:  
Madame Sylvie Tanguay                      Monsieur André Lauzière  
Madame Priska Kirouac                      Monsieur Robert Morissette  
Monsieur Normand Dubois                      Monsieur Marc St-Louis

Formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Adrien Pellerin.

Est également présente madame Sophie Millette, directrice générale et secrétaire-trésorière.

2018-03-032

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que le Conseil municipal adopte l'ordre du jour, avec les ajouts suivants au point varia:

1. Stationnement
2. Projet boisé

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-03-033

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 05 FÉVRIER 2018**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de Saint-Sylvère tenue le 05 février 2018 a été remise à chaque membre du Conseil, celui-ci est soumis pour adoption;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

Que la secrétaire-trésorière par intérim soit dispensée de la lecture de ce procès-verbal et que celui-ci soit adopté tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

**SUIVI DES PROCÈS-VERBAUX**

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi des procès-verbaux.

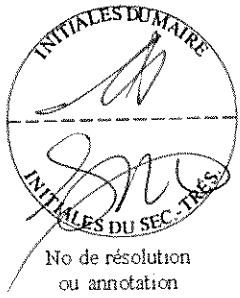
Reçu le permis de renouvellement.

Lettre de renouvellement de bail a été envoyée.

Contrat non-renouvellement.

**DEMANDES DE L'ASSEMBLÉE**

Aucune demande de l'assemblée n'est formulée lors de cette période.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

### RAPPORT DES DÉLÉGUÉS

#### BIBLIOTHÈQUE

Le conseiller, monsieur André Lauzière effectue le suivi de la rencontre:

- Lettre de représentant

#### OMH ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Marc St-Louis effectue le suivi de la rencontre :

- Logement à louer
- Test pour les logements du rez-de-chaussée
- Vote pour interdiction cannabis

#### LOISIRS COLLECTIFS

La conseillère, madame Priska Kirouac mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion.

#### RÉGIE DES DÉCHETS

Le conseiller, monsieur Robert Morissette effectue le suivi de la rencontre :

- 3,5 millions en surplus

#### COMITÉ DES LOISIRS ST-SYLVÈRE

Le conseiller, monsieur Normand Dubois mentionne qu'il n'y a pas eu de réunion.

#### MRC DE BÉCANCOUR

Le maire, monsieur Adrien Pellerin effectue le suivi de la rencontre :

- Discussion Sûreté du Québec
- Amende – Ville de Nicolet

### DÉPÔT LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION, DE LOTISSEMENT ET D'ENVIRONNEMENT - FÉVRIER 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière dépose la liste des permis de construction, d'environnement et de lotissement pour le mois de février 2018 pour 1 permis totalisant une somme de 4 000.00 \$.

#### CORRESPONDANCE – FÉVRIER 2018

La directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim présente la correspondance du mois de février 2018 en indiquant que ces documents sont disponibles au bureau de la Municipalité.

#### COMPTES DE FÉVRIER 2018

CONSIDÉRANT que la liste des comptes à payer du mois de février 2018 de la Municipalité de Saint-Sylvère comportant une page, totalisant 54 787.05\$ est soumise aux membres du Conseil municipal;

Procès-verbaux du Conseil  
de la Municipalité de Saint-Sylvère



No de résolution  
ou annotation

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim certifie que la Municipalité possède les crédits budgétaires nécessaires au paiement de ces factures;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Marc St-Louis et résolu :

Que les comptes énumérés sur ladite liste jointe à la présente pour valoir comme ci au long reproduit, pour le mois de février 2018, soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-03-035

**RÈGLEMENT NUMÉRO 295 CONCERNANT LE CHANGEMENT DE NUMÉROTATION**

CONSIDÉRANT qu'un projet de règlement a été remis à tous les membres du Conseil municipal et que ceux-ci déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par madame Priska Kirouac lors de la séance ordinaire du 05 février 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Priska Kirouac et résolu :

D'adopter le Règlement numéro 295 concernant la numérotation, tel que soumis.

Adoptée.

Le conseiller monsieur Robert Morissette est contre cette résolution.

2018-03-036

**PROCLAMATION AVRIL MOIS DE LA JONQUILLE**

CONSIDÉRANT qu'en 2018 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

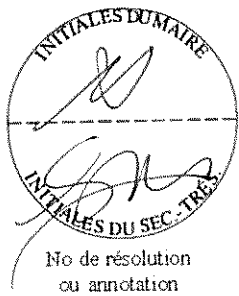
CONSIDÉRANT que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tanguay et résolu :

De décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Que le Conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-03-037

### AIDE FINANCIÈRE – GRAND CHEMIN DE SAINT-CÉLESTIN

CONSIDÉRANT que l'École de danse Sylvio Valois & Johanne Bastien en collaboration avec le Grand chemin de Saint-Célestin organise un party Zumba Gold au gymnase du centre communautaire de l'OTJ de Saint-Célestin, le 07 avril prochain de 13 h 30 à 15 h;

CONSIDÉRANT qu'il demande un appui financier afin d'aider les adolescents à se bâtir une vie adéquate, sans drogue et jeu pathologique, ni alcool;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Sylvie Tanguay et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement au montant de 100 \$ en guise d'aide financière au Grand Chemin de Saint-Célestin et ce pour les motifs évoqués précédemment.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-03-038

### MANDAT VILLE DE BÉCANCOUR – VISITE DE PRÉVENTION 2018

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risques exige que des visites de prévention soient réalisées sur l'ensemble du territoire de la Municipalité de Saint-Sylvère en 5 ans;

CONSIDÉRANT que pour 2018 le secteur visé est le 8<sup>e</sup> Rang, 87 visites catégories risques faibles et risques faibles avec fermes;

CONSIDÉRANT que 3 visites de catégories risques moyens s'effectuent aux endroits suivants pour 2018:

- 709 rang 8 (Service de réparation automobile)
- 744 rang 8 (service de débosselage et peinture automobile)
- 243 route de l'école (Restaurant offrant des repas à libre-service)

CONSIDÉRANT que le service incendie de la Ville de Bécancour dessert le territoire de la Municipalité de Saint-Sylvère en protection incendie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Robert Morissette et résolu :

Que la Municipalité de Saint-Sylvère mandate la Ville de Bécancour afin d'effectuer les visites de prévention décrites précédemment pour couvrir environ le 1/5 de notre territoire.

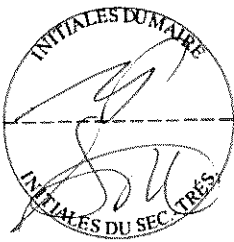
Que la Municipalité de Saint-Sylvère autorise une dépense et le paiement pour un montant maximum de 5 000 \$ représentant les visites de prévention pour 2018.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-03-039

### RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ 2018 – SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE

CONSIDÉRANT qu'à chaque année, depuis la mise en œuvre du schéma de couverture de risques en incendie, un rapport annuel doit être complété portant sur les activités municipales;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvere

CONSIDÉRANT que la directrice générale et secrétaire-trésorière a complété le rapport pour l'année 2018;

CONSIDÉRANT que ledit rapport est soumis aux membres du Conseil municipal pour adoption;

EN CONSÉQUENCE il est proposé monsieur Normand Dubois et résolu :

Que le Conseil municipal adopte le rapport annuel d'activité 2018 - Schéma de couverture de risques, tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

### DÉPÔT D'UNE DÉCLARATION PÉCUNIAIRE MODIFIÉ

Tel que prévu par la loi, tous les membres du conseil ont l'obligation de déclarer ou de mettre à jour leurs déclarations d'intérêt pécuniaires dans les 60 jours de l'anniversaire de la date de proclamation de son élection. Tous changements significatifs apportés aux renseignements contenus dans sa déclaration, au moyen d'un avis écrit remis à la directrice générale secrétaire- trésorier ou le greffier de la municipalité. Tel que prévu par la loi Article 360.2, de la loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier ou secrétaire-trésorier doit, au plus tard le 15 février de chaque année, transmettre le relevé identifiant les membres du conseil qui ont déposé, ou non, une déclaration d'intérêts pécuniaires.

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal doivent déposer une nouvelle déclaration lors de changement, un formulaire de déclaration d'intérêt pécuniaire modifié (art. 357, L.E.R.M.) ;

ATTENDU QUE le conseiller monsieur André Lauzière a modifié sa déclaration pécuniaire et l'a déposée;

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière déclare que le membre du conseil a bien déposé le formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée.

Confirmation du dépôt : le conseiller : André Lauzière a déclaré par avis écrit et signé de sa main, le formulaire d'intérêts pécuniaires modifié, lequel a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil.

Pour ces motifs.

Le conseil municipal accuse réception du dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires modifiée.

Déposées.

2018-03-040

### BORNAGE DE TERRAIN MUNICIPAL

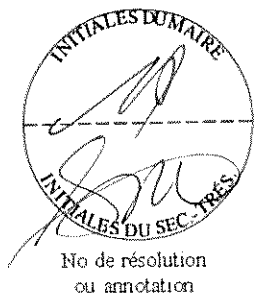
CONSIDÉRANT que la municipalité est propriétaire d'un terrain situé sur la route de l'école;

CONSIDÉRANT que ce terrain n'a jamais été borné;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire border ce terrain, en prévision d'y construire un centre communautaire;

CONSIDÉRANT que ces frais sont prévus au budget 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Lauzière et résolu:



## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

Que le Conseil municipal autorise la directrice générale à faire borner ledit terrain et de payer les frais qui y seront encourues

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-03-041

### **ENTENTE VILLE DE NICOLET-MINISTRE DE LA JUSTICE ET DIRECTEUR DES POURSUITES CRIMINELLES ET PÉNALES**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est partie à une entente relative à la cour municipale commune de Nicolet;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Nicolet qui administre la cour municipale désire conclure avec le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) une entente afin d'établir les modalités relatives à la poursuite et à la gestion de certaines infractions pénales devant la cour municipale de Nicolet;

CONSIDÉRANT QUE par cette entente, la Ville de Nicolet s'engage à faire traiter par la cour municipale commune de Nicolet tous les constats<sup>4</sup> délivrés par les membres de la Sûreté du Québec au nom du DPCP sur les routes entretenues par ou pour le ministère des Transports comprises dans le territoire sur lequel la cour municipale a compétence, à l'exception des autoroutes;

EN CONSÉQUENCE ET POUR CES MOTIFS :

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Normand Dubois

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

D'appuyer la signature de l'entente par la Ville de Nicolet avec le ministre de la Justice et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP) pour la gestion, par la cour municipale de Nicolet, des constats d'infraction émis sur les routes numérotées, incluant ceux compris sur le territoire de la municipalité de Saint-Sylvère.

### **CPTAQ – DEMANDE DE GUILLAUME PICARD ET SARAH MARTINEAU**

Ce point sera reporté à une prochaine séance du conseil.

2018-03-042

### **LIT DE SÉCHAGE ET MODIFICATION DES CLÔTURES ET MODIFICATION DU TRAITEMENT POUR ENLÈVEMENT DU PHOSPHORE-EAUX USÉES**

CONSIDÉRANT le projet de déphosphatation dans le traitement des eaux usées;

CONSIDÉRANT que la phase A : Lit de séchage et modification des clôtures doit être effectuer en premier;

CONSIDÉRANT que et la phase B : Modification du traitement pour enlèvement du phosphore est en attente du certificat d'autorisation et que les travaux auront lieu sur acceptation du certificat;

CONSIDÉRENT que la municipalité on reçut le document d'appel d'offre;

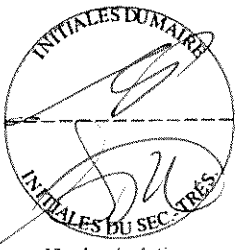
PAR CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur André Lauzière et résolu :

Que la municipalité mettre les documents d'appel d'offre sur SAEO ;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

### **TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE**

Séance ajournée au 19 mars 2018 à 19 h 00.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Sylvère

### PÉRIODE DE QUESTIONS

Vient la période de questions prévue à l'article 150 du Code municipal du Québec RLRQ, c. C-27.

Début de la période de question à 20 h 35 et elle prend fin à 20 h 44.

(Le tout selon l'article 32 du règlement 260 de la régie interne des séances du conseil).

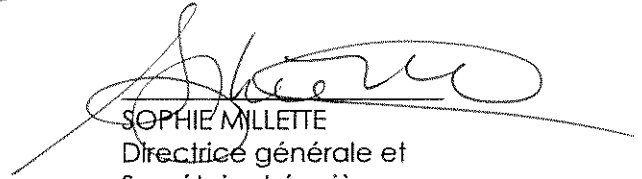
### AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

À 20 h 45

Il est proposé par madame Priska Kirouac et résolu :

Que le conseil municipal ajourne la présente séance au 19 mars 2018 à 19 h 00.

  
ADRIEN PELLERIN  
Maire

  
SOPHIE MILLETTE  
Directrice générale et  
Secrétaire-trésorière

Je, Adrien Pellerin, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

  
ADRIEN PELLERIN  
Maire

